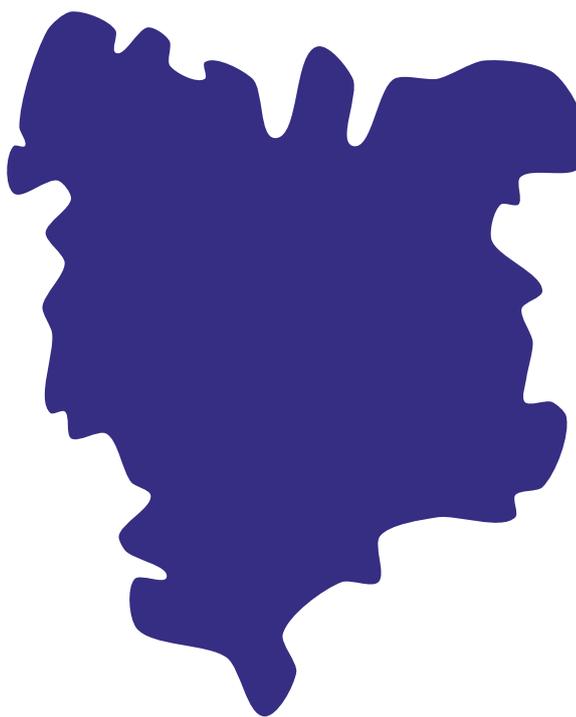




Diffuseur de culture en pays mélysin

RÉSIDENCE D'ARTISTES 2016



CONTEXTE

Le Ministère de la Culture associé au Ministère de l'Éducation a souhaité engager une nouvelle dynamique en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires, intégrant leurs pratiques et leurs ressources en proposant un partenariat entre l'État et les Collectivités territoriales.

Dans le cadre de la politique éducative et culturelle qu'elle mène depuis plusieurs années à présent, la Communauté de communes du Pays Mélusin partage avec les Ministères de la Culture, de l'Agriculture et de l'Éducation, mais également la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et le Pays des 6 Vallées, l'intérêt de favoriser l'accès à l'ouverture artistique et culturelle des enfants du territoire mélusin.

La Communauté de communes du Pays Mélusin a répondu au dispositif Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) initié par les Ministères de la Culture et de l'Éducation, car elle bénéficie d'un existant relativement riche d'un point de vue éducatif et culturel.

Pour la mise en oeuvre de ce dispositif, la communauté de communes bénéficie du soutien et de l'implication de la DRAAF/Rurart.

Le dispositif global s'intitule "Spray, diffuseur de culture en pays mélusin" et s'articule autour de 3 volets :

mise en place de différents parcours d'éducation artistique et culturelle en lien avec les différentes structures susceptibles d'être partenaires sur ce genre d'actions (établissements scolaires, centre de loisirs...).

mise en oeuvre de sessions de sensibilisation-médiation axées éducation artistique et culturelle.

organisation d'une résidence d'artistes orientée éducation artistique et culturelle en partenariat avec Rurart.

Durant l'année 2014/2015, la Communauté de communes du Pays Mélusin s'est engagée dans une expérimentation de mise en oeuvre de ce dispositif à l'échelle de son territoire en partenariat avec la DRAAF/Rurart. Une convention cadre a été signée avec la DRAC, le Rectorat et la DRAAF afin de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif pour les 3 années suivantes.

CONTEXTE

Cette dynamique a incité la communauté de communes à mener une réflexion relative au développement culturel sur son territoire. Les objectifs visés sont l'établissement d'un diagnostic culturel, la mise à jour d'enjeux et la définition d'orientations de développement à l'échelle du territoire de la communauté de communes.

Une démarche de concertation sur le développement culturel du territoire mélusin a donc été engagée. Elle repose sur la mobilisation d'acteurs du territoire à la fois lors de réunions plénières mais également lors de réunions de groupes de travail.

Quatre groupes de travail se sont réunis entre octobre et décembre 2015 pour faire l'état des lieux de l'existant, première phase du diagnostic.

C'est une étape essentielle dans la démarche car elle permet de recueillir le témoignage de chacun pour nourrir un vécu culturel collectif entre les différents acteurs du Mélusin (artistes, compagnies professionnels ou amateurs, associatifs, éducatifs, socioculturels, élus...).

Les participants peuvent ainsi aboutir à une connaissance et une reconnaissance mutuelle de leurs actions, de leurs projets...

Une deuxième phase permettant d'aller plus loin dans l'analyse aura lieu entre mai et juin 2016 pour arriver à l'établissement d'un diagnostic début juillet.

Après la saison estivale, l'étape concernée dans cette démarche correspondra à la phase de définition des axes de développement.

RÉSIDENCE

Les objectifs

Favoriser et permettre les échanges entre les populations et des artistes à travers des ateliers pédagogiques et des temps de rencontre sur le travail de création.

Offrir aux artistes des espaces de création sur le territoire.

Donner à voir le travail réalisé dans le cadre de la démarche participative.

Le dispositif

La résidence d'artistes est organisée à des fins **culturelles et pédagogiques** en faveur des habitants et des usagers des territoires ruraux.

Elle repose sur la pleine disponibilité durant 6 semaines d'un **collectif d'artistes** composé de 3 artistes.

La résidence a pour vocation de créer les conditions d'une expérience originale, d'une **rencontre entre des professionnels et des populations sur un territoire donné**.

La résidence est en **lien direct avec la démarche de concertation sur le développement culturel** du Mélusin. Les artistes auront pour mission de restituer de manière **graphique et plastique le fruit du travail des groupes d'acteurs** qui se sont réunis dans le cadre de cette démarche.

Les artistes interviendront pendant la **dernière phase de cette démarche** lorsqu'il sera question de la définition des axes de développement culturel pour le territoire.

Un "objet" à la fois graphique et plastique sera réalisé par les artistes. Il se déclinera à la fois sous une **forme papier** et sous une **forme numérique**¹.

Des ateliers de pratique artistique autour d'objets graphiques et plastiques destinés à des jeunes et à des adultes seront mis en place au cours de la résidence.

¹ Une cession des droits d'auteurs de la part du collectif sera nécessaire pour une utilisation future et optimale de l'objet graphique et plastique par la communauté de communes. Cette cession sera indiquée dans la convention de mise en oeuvre de la résidence.

Calendrier

Lancement de l'appel à candidature : fin avril 2016

Retour des dossiers : vendredi 08 juillet 2016

Sélection : mardi 06 septembre 2016

Temps de résidence : lundi 10 octobre au vendredi 18 novembre 2016

Restitution finale : vendredi 18 novembre 2016

RÉSIDENCE

Le déroulement

Pendant 6 semaines, le collectif d'artistes sera immergé dans le territoire et aura l'occasion de travailler avec des structures mélusines.

La Communauté de Communes du Pays Mélusin les accompagnera avec le soutien de Rurart, son partenaire, tout au long de la résidence.

La résidence sera constituée d'un temps dédié à la création et d'un temps consacré à des actions de médiation (ateliers de pratique artistique, rencontres avec les populations...). **Ce temps de médiation devra représenter au minimum 30 % du temps global de résidence.**

Ce dispositif a pour objectif de permettre une rencontre élargie avec la population (habitants, établissements scolaires, associations, élus...).

Tout au long de la résidence, le collectif d'artistes retenu s'attachera à échanger et à partager la démarche en cours avec les populations.

Populations bénéficiaires

Habitants et usagers du territoire et hors territoire : grand public, adultes, jeunes, enfants, scolaires, associations, élus...

Partenaires de la résidence

La résidence d'artistes est soutenue par la DRAC Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, la DRAAF Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et la Communauté de communes du Pays Mélusin.

Elle sera accueillie par la communauté de communes du Pays Mélusin en collaboration avec Rurart.

Moyens mis en œuvre

La communauté de communes et son partenaire mettront à disposition un lieu de travail/atelier et un logement pour le collectif d'artistes en résidence.

APPEL À CANDIDATURE

L'appel à candidature est ouvert aux collectifs d'artistes pluridisciplinaires ou multidisciplinaires (plasticiens, graphistes, designers, photographes, vidéastes, cinéastes...)

Modalités de sélection

Un jury de professionnels se réunira le **mardi 06 septembre 2016**.

Ce jury examinera les projets et arrêtera les choix définitifs.

Les résultats seront annoncés par mail aux candidats.

Le jury sera sensible à :

la **qualité artistique des références proposées** (projets, réalisations et/ou projets d'étude),

l'**intérêt pour les démarches expérimentales** de conception, la pédagogie et la communication,

la **capacité à mener des démarches participatives et pédagogiques**, à impliquer les populations et à les intégrer au projet, la capacité à travailler en équipe de façon transversale,

une certaine appréhension du développement culturel.

Les conditions matérielles de résidence

Pour mener à bien son travail de résidence, le collectif d'artistes recevra :

Une indemnité de résidence d'un montant de 6 750 € TTC. Elle sera versée sur facture ou note d'honoraires.

Un budget de production d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 500 € TTC qui sera uniquement alloué sur justificatifs.

Les frais de déplacement sur le territoire seront pris en charge dans une limite de 500€.

Frais de restauration : un forfait repas de 1 250 €.

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs du collectif d'artistes, de la Communauté de communes du Pays Mélusin et de son partenaire Rurart sera signée avant le début de la résidence.

Le collectif d'artistes retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un **permis et d'un véhicule personnel**.

La communauté de communes et son partenaire mettront à disposition un lieu de travail/atelier et un logement pour le collectif en résidence.

APPEL À CANDIDATURE

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra une version papier et une version numérique des éléments suivants :

la fiche de candidature complétée, datée et signée,

une lettre de motivation précisant l'intérêt pour le travail en résidence (A4 recto),

une note présentant votre projet de résidence (A4 recto),

un curriculum vitae,

un dossier de références de travaux antérieurs.

L'ensemble du dossier est à adresser impérativement pour le vendredi 08 juillet 2016 en deux exemplaires, soit une version papier et une version électronique aux adresses suivantes :

Par voie postale

Résidence d'artistes Spray

Communauté de communes du Pays Mélusin

Maison des services

Sandra Beucher

7 rue Enjambes

86600 Lusignan

Par voie électronique

residenceartistepeac@gmail.com

Le dossier de références est à envoyer en un seul fichier pdf.

Merci d'indiquer votre nom sur ces dossiers.

Le dossier peut être enrichi d'une clef USB si besoin.

Les dossiers incomplets, ne respectant pas les consignes ou reçus hors délai ne seront pas pris en compte.

FICHE DE CANDIDATURE

Nom du collectif:

Nom / Prénom artiste 1:

Discipline artistique :

Nom / Prénom artiste 2:

Discipline artistique :

Nom / Prénom artiste 3:

Discipline artistique :

Adresse complète:

.....

Tél:

Fax:

E-mail:

Site internet:

Je, soussigné(e)..... (nom, prénom), représentant le collectif d'artistes dénommé m'engage à donner une suite favorable à notre candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à, le.....

(signature)



TERRITOIRE

Le territoire

Situé aux portes de Poitiers et du Futuroscope (1h30 de Paris par le TGV), sur la route de l'Atlantique, le territoire de la Communauté de communes du Pays Mélusin est un vaste territoire de 30 469 ha dont 3 418 ha de bois. Il est traversé d'ouest en est par la rivière Vonne qui entaille, souvent sur plus de 50 m de profondeur, un plateau culminant à 180 m d'altitude. Des vestiges gallo-romains de Sanxay aux églises romanes en passant par les lavoirs et les châteaux, ce patrimoine témoigne d'une longue histoire de peuplement. Les petits hameaux et les fermes isolées indiquent la présence d'un habitat rural dispersé.

Des axes de transports structurants (routes, voies de chemin de fer) traversent le territoire du nord-est au sud-ouest et le relient aux agglomérations voisines de Poitiers et de Niort.

Le cadre de vie du Pays Mélusin est dans sa très grande majorité diversifié et préservé.

Il est l'un des éléments de l'attractivité du territoire. Le Pays Mélusin compte un peu plus de 11 000 habitants. L'offre de services est importante notamment en matière de jeunesse et d'accueil des personnes âgées.

L'offre culturelle et sportive est portée par un milieu associatif dynamique et le secteur du tourisme est basé sur un riche patrimoine historique, naturel et légendaire.

Contact

Communauté de communes du Pays Mélusin

Sandra Beucher

sbeucher@cc-paysmelusin.fr // 05 49 57 09 74

Rurart

Créé en 1995, Rurart est un centre d'art contemporain unique, situé dans la campagne poitevine sur le site d'un lycée agricole. Rurart propose trois expositions par an qui reposent essentiellement sur des commandes de création.

Ces dernières années, Rurart a produit de nombreuses œuvres différentes d'un panel d'artistes variés parmi lesquels Michel Blazy, Eduardo Kac, Art Orienté Objet, Slimane Raïs, Santiago Sierra, Claude Closky, Cécile Beau, Nicolas Montgermont, Vincent Genco, Koen Vanmechelen.

Contact

James Chaigneaud

james.chaigneaud@rurart.org // 05 49 43 62 59